

**Nations Unies**  
**ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

**Documents officiels\***

TROISIÈME COMMISSION  
15e séance  
tenue le  
jeudi 20 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE**

**Président : M. ABULHASAN (Koweït)**

**SOMMAIRE**

**POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT**

**POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES**

**POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

**POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE**

**POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT**

**POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES**

**POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite)**

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.740, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.3/43/SR.15**  
**7 novembre 1988**  
**FRANCAIS**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (A/43/601)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

Débat général

1. Le PRESIDENT invite la Commission à commencer l'examen du deuxième groupe de points inscrits à son ordre du jour, et notamment des points 89, 90, 92, 93, 107 et 144.
2. Mme ANSTEE (Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne) dit que depuis la décision du Secrétaire général de regrouper les responsabilités en matière de politique sociale et de développement social pour les confier à l'Office des Nations Unies à Vienne, cet office est devenu le point de convergence officiel du système des Nations Unies pour les questions de stupéfiants, de protection sociale orientée vers le développement, et les questions intéressant les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, ainsi que la prévention du crime et la justice pénale. Au sein même du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il est au centre des travaux sur la dimension globale et stratégique de la politique sociale. L'Office s'est efforcé de trouver les moyens permettant à une institution ayant des responsabilités aussi étendues de contribuer le plus efficacement possible à l'oeuvre globale de l'Organisation.
3. De l'avis de Mme Anstee, la crise économique mondiale qui sévit actuellement est tout autant sociale qu'économique. Dans ses manifestations sociales, elle touche la planète tout entière. Aucune région n'en est exempte et les pays en

(Mme Anstee)

développement sont parmi les plus touchés. C'est pourquoi la tâche prioritaire de l'Office est de remettre la politique sociale au centre des stratégies mondiales, régionales et nationales.

4. L'analyse de la situation fait apparaître à l'évidence qu'une des causes principales de la crise actuelle vient du fait que, dans de nombreux pays, toute une partie de la population reste à l'écart des circuits économiques nationaux. D'où l'impossibilité de créer une demande pour les produits et les services fournis par l'économie nationale, ce qui limite la création de capitaux et la réalisation d'investissements productifs et entrave la construction d'économies équilibrées s'appuyant sur une large base. Par ailleurs, la situation actuelle fait obstacle à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et crée des déséquilibres dangereux entre l'environnement, la population et la société. On retrouve aisément les effets multiplicateurs de cette situation dans l'ensemble du système international. Dans ces conditions, transformer la fonction et la situation de couches de population instables et marginalement productives pourrait contribuer au développement et offrir une issue à la crise.

5. Les mesures économiques ou sociales ne sauraient, à elles seules, permettre d'atteindre ce but. Il faut mettre pleinement en jeu une politique sociale alliée à une action économique, scientifique, démographique et culturelle. Cette politique doit être conçue comme un moyen de faire bénéficier la stratégie visant à transformer le rôle des personnes défavorisées des connaissances acquises sur les questions sociales et sur l'interaction entre les mécanismes sociaux, économiques, démographiques, culturels et politiques, de manière à promouvoir une plus grande efficacité économique, dans des conditions favorisant l'harmonie sociale et la stabilité politique. L'Office soutiendrait toute politique sociale de ce genre en utilisant de manière dynamique ses propres ressources et en s'efforçant de convaincre les principaux groupes de responsables capables d'apporter des ressources considérables à la tâche envisagée.

6. Certes, on a enregistré plusieurs succès tactiques en matière de politique sociale au cours des quatre dernières décennies mais essuyé également quelques échecs au niveau de la stratégie. L'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à convaincre les principaux responsables de l'utilité d'une politique sociale qui servirait leurs intérêts. Jusqu'à présent, les questions sociales constituent l'élément le plus faible du dispositif politique et cette faiblesse se traduit par l'échec de l'ensemble de la stratégie adoptée en matière de développement. Il est par conséquent essentiel de renforcer la politique sociale et de s'assurer qu'elle joue un rôle efficace au sein de la stratégie du développement.

7. Chacun sait que le fait d'exiger des remboursements de la dette draconiens a entraîné des problèmes de société à la fois dans les pays débiteurs et les pays créanciers alors que des transferts généreux de capitaux ont été des facteurs de richesse et de stabilité. Il faut par conséquent présenter de manière convaincante les arguments en faveur de la transformation de la dette devant les instances internationales financières, monétaires et scientifiques où les décisions clefs sont prises. Mme Anstee se félicite de l'évolution apparue récemment à ce propos.

(Mme Anstee)

Les principaux gouvernements ont fait savoir qu'ils étaient sensibles à la question et qu'ils avaient l'intention d'agir. Au cours des débats qui ont eu lieu lors de la réunion récente du Comité directeur du projet conjoint du PNUD et de la Banque mondiale sur les dimensions sociales de l'ajustement, on ne distinguait guère les économistes des défenseurs des problèmes sociaux, ni les représentants des ministères des finances de ceux des organismes chargés des questions sociales, tandis que pour résoudre le problème de la dette, la communauté bancaire parlait ouvertement de nouvelles approches qu'on aurait à peine osé mentionner un ou deux ans auparavant.

8. L'action de la Troisième Commission à cet égard est essentiel. L'opinion publique craint que les problèmes économiques ne restent sans solution au moment où l'on reconnaît de plus en plus l'importance des travaux accomplis par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et dans certains domaines scientifiques et humanitaires. Ce dont on ne s'est peut-être pas vraiment rendu compte, et ce dont l'Office des Nations Unies à Vienne reçoit des preuves constantes, c'est l'émergence d'un consensus international sur les questions sociales. C'est pourquoi Mme Anstee est convaincue que l'adoption par l'ONU d'une approche sociale de la crise mondiale rencontrera très certainement la compréhension et l'appui de l'opinion publique. L'oeuvre de l'Organisation en faveur des aspirations fondamentales de l'humanité pourrait être le meilleur gage de sa pérennité.

9. Le consensus auquel on est parvenu lors de la série de conférences qui se sont tenues ces dernières années sur des questions sociales délicates a été remarquable. Lors de la Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement en 1987, les vastes problèmes de politique sociale ont été examinés à des niveaux politiques très élevés et la convergence de vues des ministres et responsables politiques venant d'horizons culturels et de systèmes politiques très divers constitue un élément très encourageant. Les participants sont convenus avant tout de l'impérieuse nécessité d'oeuvrer de concert dans le domaine social. L'appui aux travaux de l'ONU dans le domaine social est particulièrement évident dans les pays en développement pour lesquels le progrès social est pratiquement synonyme de survie nationale. Mais il apparaît également de plus en plus dans les pays développés qui se trouvent confrontés à de graves problèmes de société, notamment la criminalité et l'abus des drogues.

10. L'ONUV a décidé de concrétiser sa stratégie de trois manières : en intensifiant ses travaux pour l'accomplissement des mandats qui lui ont été confiés de longue date et en s'efforçant d'aborder de manière intégrée des programmes de fond qui jusqu'alors avaient fait l'objet d'activités séparées; en mettant au point un mode d'opération qui permette de traduire cette approche intégrée en actions de soutien au niveau du pays et en utilisant au mieux des ressources qui sont sans commune mesure avec l'énormité de la tâche.

11. L'action en faveur de la promotion de la femme s'inscrit dans le droit fil du thème central développé par Mme Anstee. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont parmi les plus pauvres et les plus désavantagés. Leurs vastes

(Mme Anstee)

capacités ne sont pas utilisées et elles restent à l'écart des grands courants de développement. La réalisation de l'objectif social fondamental que s'est fixé la communauté internationale, à savoir l'égalité entre les hommes et les femmes d'ici à l'an 2000, n'est pas seulement l'un des plus sûrs moyens de promouvoir le développement mais exige également une action simultanée et globale sur de nombreux fronts.

12. Au cours des cinq prochaines années, l'ONUV étudiera la participation des femmes à la prise de décisions, et ce dès la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. La participation des femmes à la vie publique et dans le secteur public est essentielle, mais les progrès réalisés tant par les gouvernements que par l'Organisation des Nations Unies ne sont pas très encourageants. Or, si les femmes participent en plus grand nombre à l'élaboration des politiques en matière de développement et à la conception de la prochaine stratégie globale du développement, il ne sera plus besoin alors de déployer autant d'énergie en faveur de leur intégration. La promotion de la femme doit faire partie intégrante de la prochaine stratégie internationale du développement au lieu d'être reléguée, avec quelque condescendance, au rang d'objectif souhaitable encore qu'abstrait.

13. En ce qui concerne les handicapés, la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a représenté un appui précieux et n'a donné lieu à aucune dépense supplémentaire pour les Etats Membres. Encouragé par l'appel de l'Assemblée générale concernant une campagne mondiale d'information visant à mobiliser l'opinion publique en faveur de la Décennie, l'ONUV étudie de près les modalités concrètes du lancement d'une telle campagne au début des années 90. Les ressources destinées à financer la phase préparatoire demeurent néanmoins un problème.

14. En avril 1988, le Secrétaire général a inauguré à Malte l'Institut international du vieillissement, lequel est affilié à l'ONU. Mme Anstee espère que les Etats Membres pourront appuyer pleinement l'Institut de Malte et lui apporter un soutien financier.

15. Deux réunions importantes organisées par l'ONU dans le domaine social viennent de débiter à Beijing (Chine), à savoir la Consultation interrégionale sur la planification intégrée des politiques, stratégies et programmes relatifs à la jeunesse et le Séminaire international sur la prévention et le traitement de la délinquance juvénile et la participation communautaire. Les projets à caractère concret ont enregistré l'année passée des progrès sensibles. De même, les préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, congrès pour lequel Mme Anstee a eu le privilège de remplir les fonctions de secrétaire générale, ont bien avancé. A ce stade des préparatifs du Congrès, on constate l'émergence d'un consensus plus important que jamais sur les relations qui existent entre le crime en tant que problème social et les conditions sociales générales, et notamment l'abus des drogues, l'alcoolisme et autres fléaux actuels.

(Mme Anstee)

16. La menace croissante constituée par l'abus des drogues et le trafic illicite a pratiquement atteint toute les régions du monde et ne donne aucun signe d'atténuation. Face à ces tendances alarmantes, les appels à une action internationale plus efficace se font de plus en plus pressants. A cet égard, le rôle de l'Organisation des Nations Unies est crucial. Une réponse coordonnée du système des Nations Unies, sous l'impulsion de ses services spécialisés de lutte contre la drogue, est plus nécessaire que jamais. Les organismes intergouvernementaux insistent sur la priorité à donner à la lutte contre la drogue au niveau international. Alors que les ressources nécessaires et le renforcement anticipé se font attendre, les services de lutte contre la drogue voient leur tâche s'accroître. A titre d'exemple, on peut mentionner les travaux préparatoires à la nouvelle Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui pourrait être examinée par une conférence pléniptentiaire à Vienne à la fin de 1988.

17. L'ONUSU s'est constamment efforcé de lier l'action menée dans le domaine de la drogue à celle entreprise dans des domaines connexes - politique sociale, prévention du crime et justice pénale, et programmes en faveur des jeunes. C'est ainsi que l'Office a appuyé le Programme mondial de lutte contre le SIDA mis en place par l'OMS.

18. En ce qui concerne les activités opérationnelles, il est essentiel de concentrer les ressources plutôt que de les disperser. Parmi les activités susceptibles de connaître un élan durable, il faut citer : l'ajustement de la planification nationale afin de garantir une collaboration efficace dans tous les secteurs pertinents, notamment la politique sociale, et de résoudre les problèmes de société; la priorité accordée à la planification intégrée et globale aux niveaux régional et sous-régional; et la promotion et le renforcement de la coopération régionale - y compris la coopération Sud-Sud - pour ce qui est de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques sociales. A cet effet, le système des Nations Unies dispose déjà sur le terrain de structures efficaces.

19. Dans le discours qu'elle a prononcé devant le Conseil d'administration du PNUD en juin 1988, Mme Anstee a donné un aperçu des méthodes qui permettraient de résoudre certains problèmes sociaux, par le biais de programmes concrets. Au cours de l'année écoulée, des liens de coopération importants ont été établis entre le PNUD et l'ONUSU. Le PNUD a suggéré que l'ONUSU serve de centre de liaison chargé de recueillir et de coordonner les informations et analyses concernant les problèmes sociaux de divers pays et de mettre cette documentation de base à la disposition des tables rondes de donateurs. L'accent serait mis sur des opérations pilotes exécutées avec un certain nombre de gouvernements et destinées à recueillir des données d'expériences et, si ces opérations réussissaient, l'ONUSU participerait aux exercices de programmation par pays.

20. Dans un deuxième temps, l'ONUSU, sur l'invitation du PNUD, a préparé une note consultative concernant un programme intérimaire en matière de politique sociale et de développement à l'intention des représentants résidents. Mme Anstee a également proposé un projet pilote mondial visant à mettre au point et à tester une méthode

(Mme Anstee)

propre à renforcer les capacités nationales en matière de formulation, de planification, de coordination et d'évaluation des politiques sociales. Enfin, l'ONUV a appuyé avec beaucoup de souplesse des initiatives importantes telles que le Programme d'assistance économique spéciale à l'Amérique centrale et le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ces initiatives seront complétées par des activités appropriées dans les pays développés, lesquels sont loin d'avoir surmonté la crise.

21. Etant donné la rareté des ressources humaines et l'ampleur de la tâche, l'élaboration de nouveaux manuels techniques visant à diffuser le plus largement possible les connaissances accumulées dans le monde entier constituerait une étape importante. Les premiers manuels seraient consacrés à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques sociales au niveau national, à la planification au niveau régional et sous-régional de l'intégration de la politique sociale et du développement, et à la coopération Sud-Sud dans le domaine de la politique sociale. Dans chaque domaine, il faudrait s'attacher en priorité à amener les couches les moins productives de la société à participer activement au développement national.

22. Les mandats confiés à l'ONUV sont vastes et couvrent des sujets complexes. Le service des ressources humaines de l'Office doit faire face à des tâches ardues et disposer d'une large gamme de compétences. Mme Anstee est, plus que toute autre, consciente de la nécessité d'économiser au maximum les ressources. Aussi a-t-elle articulé sa stratégie en la matière autour de quatre axes : profiter du regroupement des fonctions confiées à la Directrice générale de l'ONUV pour réaliser des économies d'échelle; remplir les postes clefs actuellement vacants en redéployant le personnel, s'opposer à de nouvelles réductions du budget et mobiliser les ressources extra-budgétaires.

23. En ce qui concerne le budget, l'ONUV dispose de moins de personnel que d'autres services du Secrétariat. Qui pis est, le nouveau rôle confié à l'ONUV et le regroupement des fonctions décidé en 1987 n'ont pas été accompagnés d'un transfert de ressources correspondantes du Siège de New York. La tendance générale à l'économie a prévalu et les programmes de l'ONUV ont été réduits autant, et dans certains cas davantage, que dans le reste du Secrétariat. L'exécution de certains programmes est sérieusement compromise. La seule solution possible est de doter de ressources extra-budgétaires les programmes sélectionnés par de nombreux Etats Membres comme prioritaires. Ce soutien peut se faire de diverses manières - financement, fourniture de personnel et prêt de spécialistes. Il peut venir de sources différentes, être fourni directement à l'ONUV ou par l'intermédiaire d'organisations telles que le PNUD, l'UNICEF et le Département de la coopération technique pour le développement.

24. Plusieurs gouvernements et organisations gouvernementales ont fourni ce soutien extra-budgétaire. Près de 2 millions de dollars ont été annoncés ou versés directement aux programmes de l'ONUV depuis la dernière intervention de Mme Anstee devant la Commission. Lors de la Conférence d'annonces de contributions de 1987, 20 pays ont annoncé qu'ils contribueraient au Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement, au Fonds de contributions volontaires pour la

(Mme Anstee)

Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la défense sociale, et six autres pays ont versé directement leur contribution aux fonds pour les personnes handicapées et la jeunesse. Néanmoins, ces fonds déclinent rapidement; aussi les pays devront-ils fournir un effort considérable lors de la prochaine conférence d'annonces de contributions.

25. Mme Anstee mentionne à ce sujet quelques exemples représentatifs du genre d'appui fourni : elle remercie notamment le Gouvernement suédois, dont la contribution particulièrement importante a permis de renforcer le personnel s'occupant des questions liées à l'incapacité; l'Italie et le Japon, ainsi que le Fonds du golfe Arabique, dont les contributions généreuses et le cofinancement ont servi à soutenir plusieurs projets concernant les personnes handicapées dans les pays en développement et la promotion des femmes; enfin, le Costa Rica, la Finlande, l'Italie et le Japon, qui ont chacun accueilli et financé généreusement des instituts spécialisés dans la défense sociale. Mme Anstee remercie tous ceux dont la générosité a permis de réaliser ces projets et demande une nouvelle aide dans ce domaine.

26. M. SOKALSKI (Directeur du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de la Division du développement social) dit que la Division a l'intention de créer un cadre à l'intérieur duquel les programmes sociaux et les politiques économiques, démographiques, scientifiques, culturelles et environnementales seront orientées vers un objectif commun basé sur une coopération plus réaliste.

27. Le rapport sur la question du vieillissement (A/43/583) se réfère notamment à la création d'autres institutions qui constituent des mécanismes essentiels d'ajustements sociaux face au vieillissement, objectif élargi du Plan international d'action sur le vieillissement. La nature de ces ajustements doit être constamment vérifiée, en particulier, grâce à l'examen et à l'évaluation tous les quatre ans de la mise en oeuvre du Plan. Le rapport souligne certaines tendances préliminaires observées lors de la deuxième opération d'examen et d'évaluation en cours que la Commission du développement social étudiera en détail à sa trente et unième session en 1989.

28. L'année 1992, dixième anniversaire de l'adoption du Plan international d'action sur le vieillissement, sera l'occasion de stimuler les ardeurs et de mobiliser davantage les énergies aux niveaux national et international. Une série d'activités doit être prévue pour les années 90 en faveur des générations actuelles et futures du troisième âge - groupe de population actuellement estimé à 432 millions, mais qui atteindra 1,2 milliard d'ici à l'an 2025 (dont 71 % vivront dans les pays en développement). Les pays en développement comptent pour les ressources et la technologie sur le programme international sur le vieillissement qui dépend de ressources qui diminuent. Au cours des quelques dernières années, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a, en tant que centre de liaison mondial sur le vieillissement, établi systématiquement des réseaux qui ont permis aux Etats Membres et à l'ONU de coopérer à la mise en oeuvre



(M. Sokalski)

du Plan d'action au niveau communautaire. Il a également resserré les liens de coopération à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a noté lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue en 1982, que la communauté internationale s'y était pris suffisamment à l'avance pour étudier la question du vieillissement et qu'il n'était pas encore trop tard pour agir.

29. Au titre du point 90 de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général (A/43/601) signale un nombre encourageant d'activités menées dans le cadre de l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Le monde prend de plus en plus conscience des problèmes et besoins particuliers de la jeunesse. Le rapport indique également les obstacles qui ont gravement entravé le processus d'application, y compris la contraction de la base des ressources à tous les niveaux et le fait que les problèmes de la jeunesse ne soient pas suffisamment reflétés dans les plans et programmes de développement. Des recommandations spécifiques ont été formulées pour pallier ces insuffisances et étendre les activités liées à la jeunesse à tous les niveaux. Des mesures, programmes et structures ont été mis en place en vue d'établir une politique nationale intégrée à long terme en faveur des jeunes. Il s'agit notamment de financer la création d'institutions nationales sur la jeunesse; d'accroître les ressources du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse; de multiplier et de systématiser les échanges d'informations à tous les niveaux; et de renforcer la participation des organisations non gouvernementales.

30. En ce qui concerne l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, le rapport du Secrétaire général (A/43/634) présente un examen des activités ainsi que des informations pouvant aider à planifier l'ensemble des activités prévues pour la seconde moitié de la Décennie. Il résume les 11 autres réponses reçues des gouvernements suite à la résolution 42/58 de l'Assemblée générale et présente les conclusions et recommandations spécifiques formulées en vue d'une action aux niveaux national, régional et mondial. Les actions proposées pour les cinq années à venir reposent sur l'ensemble des observations reçues des Etats Membres et du système des Nations Unies de même que sur d'autres informations dont disposait le Secrétariat lors de l'examen à mi-parcours de la Décennie et immédiatement après. Le rapport vise à aider la Commission à établir des priorités globales devant guider ses efforts pour le reste de la Décennie et met l'accent également sur les activités de promotion de la Décennie, y compris la récente nomination par le Secrétaire général d'un représentant spécial basé à l'Office des Nations Unies à Vienne.

31. Le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/43/572) décrit les activités qu'ont menées les Etats Membres dans le cadre de l'application du Plan d'action de Milan et des normes, principes directeurs et règles en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il détaille également les activités du Secrétariat. Le Secrétaire général a particulièrement attiré l'attention sur le résumé des travaux du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

(M. Sokalski)

32. L'Assemblée générale a souvent insisté sur le fait que l'ONU avait un rôle primordial à jouer pour ce qui était de lutter contre le crime, en particulier le crime transnational et d'aider les pays à rendre leurs systèmes de justice pénale plus efficaces, plus équitables et plus humains. Les coûts économiques et sociaux engendrés par le crime sont devenus beaucoup trop élevés notamment pour les pays en développement. Le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale offre, à travers ses congrès quinquennaux, un excellent cadre professionnel et technique à l'intérieur duquel il aide à formuler des programmes d'action internationale efficaces. Son réseau d'instituts interrégionaux et régionaux, de correspondants nationaux et d'organisations non gouvernementales constitue une structure fournissant des services efficaces et rentables aux gouvernements. Le problème est toutefois de savoir comment rendre la structure pleinement opérationnelle et permettre aux gouvernements d'en tirer le meilleur parti compte tenu des difficultés financières actuelles. Le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance a décidé d'établir un sous-comité chargé de déterminer le meilleur moyen de susciter une action internationale concrète en faveur des Etats Membres; il est fermement convaincu que des structures et des ressources appropriées doivent être mises à la disposition de l'ONU afin de lui permettre de mener une action multilatérale efficace dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

33. Le rapport sur la question de la famille dans le processus du développement (A/43/570) montre que la grande majorité des 44 gouvernements qui ont répondu pensent que l'importance des questions familiales requiert qu'une certaine attention leur soit accordée au niveau international. La plupart de ces gouvernements sont favorables à la proclamation d'une année internationale sous les auspices de l'ONU. La Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement, tenue à Vienne du 7 au 15 septembre 1987, a permis de se rendre un peu plus compte de l'intérêt que portent les gouvernements au bon fonctionnement de la famille. En raison du rôle important que jouent les organisations intergouvernementales comme partenaires dans la réalisation des vastes activités confiées à l'ONU dans le domaine de la politique sociale, le Secrétaire général recommande à la Commission de tenir scrupuleusement compte de leurs vues sur l'opportunité de proclamer une année internationale de la famille.

34. La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a, en principe, convenu de l'opportunité de proclamer une telle année. L'Office des Nations Unies à Vienne accordera toute l'attention voulue à la question, si l'Assemblée générale décide de proclamer l'année ou de recommander au Secrétaire général de formuler une série de propositions concrètes concernant des activités spécifiques qui pourraient être menées aux niveaux international, national et local.

35. Le bilan entièrement positif du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires résulte des énormes efforts consentis par les fonctionnaires qui ont à présent atteint leurs limites. L'exécution du programme est maintenue mais évidemment en-deçà du niveau optimal; son expansion ne peut se faire sans injection de ressources. Pour être vraiment efficaces, les programmes sociaux ont

(M. Sokalski)

besoin d'un surcroît de soutien de la part des Etats Membres. Le Secrétaire général a, dans les rapports dont est saisie la Commission, identifié un certain nombre de domaines où les ressources doivent être réévaluées. Le renforcement de l'efficacité des mesures dépend également de fonds de contributions volontaires solides en faveur des handicapés, des vieillards, des jeunes et de la défense du progrès social. Il faut espérer que le nouveau climat international sera davantage marqué par un changement d'attitude positif à l'égard des questions sociales.

36. Seuls quelques gouvernements ont répondu aux demandes d'information envoyées par la Division. Bien qu'il en coûte beaucoup aux organismes nationaux d'envoyer des réponses aux questionnaires, celles-ci peuvent être tournées à leur avantage. Mieux vaut ne pas demander certains rapports si la majorité des gouvernements n'arrivent pas à répondre à temps aux demandes en faveur desquelles leurs propres délégations ont voté.

37. M. TANASIE (Roumanie), présentant le point 144 de l'ordre du jour, dit qu'à la suite des vastes consultations informelles qui ont eu lieu avant l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, le libellé originel du point a été modifié pour tenir compte des vues exprimées par un certain nombre d'Etats Membres. Le 30 septembre, dans sa déclaration à la session plénière de l'Assemblée générale, le Ministre roumain des affaires étrangères a exposé les principaux éléments du point 144.

38. L'objectif visé à travers l'inscription du point 144 à l'ordre du jour est de développer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les manifestations chauvines, racistes et autres risquant de semer la discorde entre les peuples. Dans le monde contemporain, le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques préoccupe de plus en plus la communauté internationale. Il incombe à tous les Etats de prendre des mesures vigoureuses pour éduquer leur peuple, et en particulier les jeunes générations, dans un esprit de confiance mutuelle, de respect et de coopération accrue. Aucun pays ne peut rester indifférent à une cause aussi noble. Il est encourageant de noter que les Etats Membres sont de plus en plus conscients de la contribution que peut apporter l'éducation au rapprochement des peuples. Le racisme, le chauvinisme et autres phénomènes similaires nuisent aux relations entre les peuples et devraient être un sujet de préoccupation pour tous.

39. En dépit des efforts de la communauté internationale, les principaux objectifs de la première Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale n'ont pas été atteints; les membres de la Commission ont souligné qu'il était nécessaire de réaliser les objectifs de la seconde Décennie et d'appliquer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Les débats qui ont eu lieu dans les organes de l'ONU et différentes instances internationales ont mis en évidence la contribution essentielle que les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les moyens d'information et les systèmes éducatifs pouvaient apporter à la promotion des idéaux de paix et de compréhension entre les peuples, surtout parmi les jeunes. L'importance durable des principes et objectifs de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et

(M. Tanasie, Roumanie)

de compréhension entre les peuples (résolution 2037 (XX), de l'Assemblée générale) est de plus en plus reconnue. Ce document a été à juste titre qualifié de charte pour une éducation humaniste des jeunes générations; l'année 1990, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration, sera une occasion opportune d'évaluer son application, compte tenu du climat politique actuel et de la nécessité d'établir des relations exemptes de violence, de haine, de crainte ou de suspicion entre les Etats et les peuples.

40. L'Assemblée générale devrait inviter tous les Etats à adopter des mesures efficaces, en particulier dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, en vue de combattre les préjugés qui mènent à la discrimination raciale, au chauvinisme et à d'autres phénomènes, et d'intensifier les efforts visant à promouvoir la compréhension, le respect mutuel et l'amitié entre les nations.

41. A sa trente et unième session, la Commission du développement social pourrait poursuivre l'examen du point 144 de l'ordre du jour, et ses conclusions pourraient être incorporées dans le rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

42. M. ZAWACKI (Pologne), se référant au point 93 de l'ordre du jour, dit que le rapport du Secrétaire général (A/43/572) rend compte de toute une série de faits nouveaux dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. L'un des facteurs nouveaux les plus inquiétants est l'internationalisation croissante de la criminalité. Le trafic des drogues n'est qu'un aspect d'un phénomène plus vaste dont les manifestations sont la traite des êtres humains, le trafic d'armes, de biens faisant partie des patrimoines culturels et même d'organes humains. Qu'il y ait ou non un accord quant à la classification de ces pratiques néfastes en tant que "crimes", la communauté internationale doit prendre des mesures pour y mettre un terme.

43. Les effets néfastes de la criminalité sur la qualité de la vie et la relation qui s'est établie entre la criminalité et le développement dans le contexte des crises économiques du début des années 80, et dont la Pologne peut témoigner, ont été à juste titre soulignés dans le rapport.

44. Parmi les faits positifs, il y a lieu de signaler l'internationalisation des préoccupations au sujet de la criminalité et de sa prévention comme en rendent compte les réunions préparatoires interrégionales du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La Pologne y a apporté une contribution importante. Elle continuera à suivre de près les débats sur les projets d'instrument qui ont été élaborés.

45. La Pologne a entrepris une réforme de son droit pénal et accorde dans ce processus une attention particulière à certaines idées exprimées aux réunions préparatoires interrégionales et dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la peine capitale. Certes, chaque pays décide souverainement d'appliquer ou non un instrument international, mais l'examen des propositions se fait à la lumière du principe prédominant de l'humanisation du droit pénal.

(M. Zawacki, Pologne)

46. Il est réconfortant de noter que le problème de l'informatisation de la justice pénale, avec tout ce qu'elle implique pour les droits de l'homme, a été examiné avec profit dans le cadre d'un séminaire européen organisé par la Pologne et l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. La délégation polonaise constate avec satisfaction que le Secrétariat a publié les actes de ce séminaire dans le bulletin relatif à la prévention du crime et la justice pénale.

47. La Pologne attend avec intérêt la réunion préparatoire régionale européenne pour le huitième Congrès des Nations Unies, prévue pour 1989, et espère que la Troisième Commission sera informée par le Secrétaire général des résultats de toutes les réunions régionales afin qu'elle puisse oeuvrer pour rapprocher les points de vue avant la tenue du Congrès en 1990.

48. M. LINDEN (Pays-Bas), se référant au point 90, dit que les jeunes constituent un groupe important à haut risque dans un monde marqué par la désintégration, l'aliénation et la marginalisation. La situation des jeunes est caractérisée par le chômage, l'exclusion du processus de prise de décisions et par l'isolement, qui mène à l'alcoolisme, à l'abus des drogues, à la délinquance et même au suicide.

49. Une attention particulière doit être accordée à certaines catégories de jeunes qui sont les victimes potentielles du processus de marginalisation, notamment les émigrés, les réfugiés et les membres de minorités ethniques, qui subissent une discrimination dans le domaine de l'emploi et du logement et dont les possibilités d'accès à la culture et à l'éducation sont restreintes. Ils devraient être autorisés à participer pleinement à la vie de la société, à développer leur patrimoine culturel, et jouir des mêmes droits que les autres groupes.

50. L'importance des courants de communication entre le système des Nations Unies et la jeunesse et les organisations de jeunes a été soulignée dans la résolution 42/55 de l'Assemblée générale. Avec les directives concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, ils constituent pour le système des Nations Unies un moyen efficace de mettre l'accent d'une manière plus rationnelle sur le problème de la marginalisation de la jeunesse. Les travaux consacrés par la Troisième Commission aux problèmes de la jeunesse devraient être rationalisés, et l'Office des Nations Unies à Vienne/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait être encouragé à améliorer la coopération interorganisations. La délégation néerlandaise note avec satisfaction que le rapport de la sixième session du Groupe de travail interorganisations officieux chargé des questions de caractère technique intéressant la jeunesse (ACC/1988/BG/6) a été présenté au Comité administratif de coordination. Elle se félicite en outre de la recommandation figurant au paragraphe 17 i) du rapport du Secrétaire général (A/43/601) tendant à ce que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne organise un forum consultatif d'organisations non gouvernementales en vue de l'examen à intervalles réguliers de la manière dont ces organisations pourraient contribuer à une meilleure mise en oeuvre des politiques et programmes en faveur de la jeunesse. Ceci pourrait

(M. Linden, Pays-Bas)

constituer le premier pas vers un dialogue concret entre lesdites organisations et le système des Nations Unies. Les structures du système des Nations Unies servant à la coopération avec ces organisations devraient aussi être examinées. Il faudrait que les Etats Membres, les organismes du système des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organisations de jeunesse entreprennent une action concertée pour remédier aux causes et aux effets de l'exclusion croissante des jeunes de la société, et les résultats de l'étude du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires sur la situation et les besoins de la jeunesse marginale sont attendus avec intérêt.

51. La participation est la réponse logique à la question de savoir comment minimiser la menace de marginalisation. Une politique intégrée adoptée à cet effet par le Gouvernement néerlandais pourrait servir d'exemple. Elle consiste à promouvoir une coopération intersectorielle dans des domaines tels que l'aide sociale, l'enseignement, l'emploi et la justice, l'accent étant mis sur la prévention et sur l'assistance aux jeunes défavorisés, y compris des programmes pour les élèves n'ayant pas terminé leur scolarité, des programmes d'enseignement en faveur des membres des minorités ethniques et des plans d'emploi.

52. La délégation néerlandaise regrette que les courants de communication entre le système des Nations Unies, la jeunesse et les organisations de jeunes n'aient pas eu d'effet sur la participation active des jeunes aux activités de l'Organisation. Elle se demande si les délégations veulent sincèrement inclure des jeunes dans les délégations à l'Assemblée générale.

53. L'emploi et le logement sont des domaines où la marginalisation des jeunes est extrême. Dans les pays industrialisés, l'emploi des jeunes n'est pas allé de pair avec la reprise économique. Le problème de la grande vulnérabilité des jeunes en période de récession économique et leur manque d'expérience professionnelle ne peuvent être réglés uniquement par un enseignement et une information plus poussés. Dans les pays en développement, la question de l'emploi des jeunes fait partie intégrante des problèmes plus vastes que sont la pauvreté et le chômage. Il faudra accorder une plus haute priorité dans les programmes des gouvernements et des organisations concernées aux jeunes chômeurs qui émigrent vers les zones urbaines. Les problèmes que pose le chômage des jeunes devraient être un sujet de préoccupation universelle, et l'Organisation internationale du Travail, qui est l'organisme des Nations Unies le plus compétent en la matière, doit de nouveau être alertée sur la nécessité d'accorder une importance particulière au chômage des jeunes. L'OIT devrait coordonner les programmes et conseiller les gouvernements; ces derniers devraient, quant à eux, être encouragés à mettre au point et appliquer des mesures spéciales pour l'emploi de la jeunesse.

54. Le problème de la pénurie de logements décents, qui est gravement exacerbé par l'exode rural, est un autre domaine où les jeunes continuent d'être défavorisés. Il faudra instaurer les conditions nécessaires pour qu'ils puissent gagner leur vie et bâtir leur avenir dans les zones rurales où ils sont nés. La Commission des établissements humains devrait lancer des programmes d'action concrets pour les cas les plus urgents. La formulation de politiques judicieuses de l'emploi et du

(M. Linden, Pays-Bas)

logement permettrait aux jeunes de devenir indépendants dans la société, ce qui serait un premier pas vers leur intégration et leur participation à la vie sociale sur un pied d'égalité.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE A L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite) (A/C.3/43/L.5)

Projet de résolution A/C.3/43/L.5

55. M. SHAUKAT (Pakistan), présentant le projet de résolution au nom des coauteurs, dit que le projet de résolution, dont le texte est identique à celui de la résolution 42/94 de l'Assemblée générale, est soumis en raison des graves répercussions sur les droits de l'homme et, en particulier, le droit à l'autodétermination, de la persistance d'actes d'intervention et d'agression militaires étrangères contre un certain nombre de peuples. Il souhaite qu'à l'instar de la résolution 42/94, le projet soit adopté par consensus.

56. Le PRESIDENT dit que la Commission se prononcera sur le projet de résolution à une étape ultérieure de ses travaux.

La séance est levée à 12 h 5.